

Délais moyens de prise en charge pour l'année 2021 _ Secteurs public et associatif habilité
Période des mesures entrées du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les données sont exprimées en jours.

	Délai moyen imputable au Tribunal (décision / réception)	Délai moyen imputable à la structure (réception / prise en charge)	Délai moyen total (décision / prise en charge)
Mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) - Tous fondements juridiques	12,2	16,1	28,4
Recueil de renseignements socio- éducatifs (RRSE)	1,2	1,5	2,7
Contrôle judiciaire	11,6	17,0	28,6
Liberté surveillée préjudicielle	11,4	28,8	40,1
Réparation pénale	21,4	20,3	41,6